

**Bureau du 10 décembre 2001**

**Décision n° 2001-0341**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Cité Espérance - Opération de démolition-réhabilitation - Fonds de concours à l'Opac du Rhône et à la SA Gabriel Rosset**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 29 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise et des actions mises en œuvre sur la commune de Meyzieu, il s'avère nécessaire de réaliser une opération de requalification urbaine et sociale du quartier de Velin Dombes.

Cette action comporte quatre volets :

- trois volets sous maîtrise d'ouvrage de l'Opac du Rhône, dont le relogement concernant les occupants de 33 logements situés dans les bâtiments à démolir, la démolition de 50 logements de la résidence Espérance situés allées 7, 9, 11, 13 et 15 et la reconstitution d'un parc de 50 logements sociaux neufs,

- un volet sous maîtrise d'ouvrage de la SA Gabriel Rosset à savoir, la réhabilitation de 30 logements de la résidence Espérance situés allées 1, 3 et 5.

Les différents partenaires financiers sont l'Opac du Rhône, la SA Gabriel Rosset, la commune de Meyzieu, la Communauté urbaine, l'Etat, le département du Rhône et la région Rhône-Alpes.

L'estimation prévisionnelle du coût total TTC de l'opération est de 5 735 062 € (37 619 540 F) pour la mise en œuvre des quatre volets suivants :

- relogement	155 842 €	(1 022 256 F),
- démolition	1 254 451 €	(8 228 657 F),
- reconstitution du parc	3 631 336 €	(23 820 000 F),
- réhabilitation	693 433 €	(4 548 621 F).

Les participations financières de la Communauté urbaine à chacun des coûts précités sont les suivantes :

- relogement (maître d'ouvrage : Opac du Rhône)	25 325 €	(166 116 F),
- démolition (maître d'ouvrage : Opac du Rhône)	261 532 €	(1 715 535 F),
- reconstitution du parc	0 €	(0 F),
- réhabilitation (maître d'ouvrage : SA Gabriel Rosset)	121 155 €	(794 724 F).

L'estimation globale prévisionnelle de la participation communautaire au coût de cette opération est de 408 012 € nets de taxes (2 676 375 F) ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** l'opération de requalification urbaine et sociale du quartier de Velin Dombes à Meyzieu ainsi que son financement tels qu'ils ont été présentés.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions de participation financière à intervenir avec l'Opac du Rhône et à la SA Gabriel Rosset, fixant les modalités de versement des participations de la Communauté urbaine.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 et dans le cadre des autorisations de programme pour l'exercice 2004 - comptes 657 570 et 657 280 - fonction 824 - opération 0053.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,